



Covid-19 : à quel test se vouer dans la région frontalière franco-allemande ?

Si la polémique fut longue autour de l'insu sance des tests de dépistage PCR de la Covid-19 en France, notamment par rapport à l'Allemagne, la situation a aujourd'hui, totalement changé : plus d'un million de tests sont réalisés en France toutes les semaines, plus de 170.000 toutes les 24 heures. Mais contrairement à l'Allemagne, la France se montre beaucoup plus généreuse quant au remboursement des tests et surtout beaucoup plus réactive dans l'annonce du résultat. Face à ces constats, dans la région frontalière franco-allemande où la mobilité des personnes est grande, de nombreux frontaliers qui vivent dans un pays et travaillent dans l'autre se demandent de plus en plus où faire leur test PCR et s'il sera reconnu dans le pays voisin. La réponse est loin d'être claire et même satisfaisante. Le Centre Européen de la Consommation a mené l'enquête.

Une plus large prise en charge en France

En France, les tests PCR sont **totalemnt pris en charge par l'assurance maladie** et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin. Ainsi chaque personne, **sans même présenter de symptômes et sans prescription médicale**, peut bénéficier d'un dépistage qui sera intégralement pris en charge par son assurance maladie. Un test PCR coûte uniformément sur tout le territoire français 73,59€.

En Allemagne, les conditions pour se faire dépister sont plus strictes mais se sont élargies depuis le 14 mai. Avant cette date, seuls les patients symptomatiques étaient remboursés. Depuis, les frais de laboratoire (forfaitaires à hauteur de 50,50€) peuvent être pris en charge pour les personnes asymptomatiques à condition que les tests soient réalisés dans le cadre d'une hospitalisation ou demandés par le Service de santé publique (le « Gesundheitsamt » compétent), par exemple en cas de contact avec des personnes infectées ou en cas de retour d'une zone considérée comme « à risques » par l'Allemagne. C'est le médecin ou le Service de santé publique qui décide au final si un test est nécessaire. Seule la Bavière prend en charge le coût des tests sans restriction. Dans les autres cas (exemple : test négatif exigé par le pays visité pendant ses vacances...) et pour le reste de l'Allemagne, **les personnes asymptomatiques doivent donc elles-mêmes payer leur test dont le prix varie de 100 à 200€.**

Des résultats parfois plus rapides en France qu'en Allemagne

En France, les résultats sont communiqués par écrit (via internet par un système sécurisé) et dans la plupart des régions **dans les 24 heures**. **En Allemagne**, les résultats sont communiqués **par téléphone, par l'application Corona-Warn-App** (18,4 millions de téléchargements en Allemagne) **ou par internet**. Le délai varie et peut atteindre **plusieurs jours voire une semaine après le test**, notamment quand il est négatif. Si un écrit est nécessaire, il faut le demander au laboratoire et attendre encore davantage. Et pendant cette attente, la quarantaine (14 jours en Allemagne) est préconisée avec bien sûr impossibilité d'aller travailler.

C'est pourquoi l'employeur allemand pourrait conseiller au travailleur frontalier qui réside en France et qui est assuré maladie dans les deux pays, d'aller plutôt en France pour se faire tester, à condition que les tests soient reconnus de l'autre côté de la frontière.

L'absence de reconnaissance des tests français par les Länder du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie -Palatinat

L'Allemagne oblige toute personne entrant sur son territoire et ayant séjourné 14 jours avant dans un pays ou une région qu'elle considère « à risques » à subir un test PCR. Pour être valable, **les résultats de ce test doivent être rédigés en allemand ou anglais**. Ainsi, les Länder frontaliers comme le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat refusent les tests en langue française, même si sans maîtriser la langue de Goethe ou de Molière, les mots « negativ/positiv » ou « négatif/positif » ne posent pas de réels problèmes de compréhension. Pour passer le Rhin, **si vous venez de la France, excepté le Grand Est ou la Corse, vous devrez donc faire traduire votre test français (coût non négligeable) ou le recommencer en Allemagne**. Néanmoins, certains laboratoires français délivrent une attestation en langue anglaise ou allemande qu'il suffit de demander au préalable. **Seule la Sarre autorise dans son Land, les tests en langue française !**

Au nom de la coopération franco-allemande au service des citoyens, **le Centre Européen de la Consommation se mobilise** pour faire reconnaître sans autre forme de bureaucratie les tests en langue française dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat, à l'instar de la Sarre qui l'a prévu dans son texte réglementaire applicable seulement dans ce Land.

Contact presse :

Marie-Alix DADILLON

dadillon@cec-zev.eu

0049 7851 991 48 31

www.cec-zev.eu